

La deuxième étape, c'est-à-dire l'examen de cette documentation, a été inaugurée par le Comité d'hygiène après la seizième Assemblée et un plan d'études techniques a été dressé. Ce plan est maintenant en application. Il tend à mettre à la disposition des gouvernements la documentation qu'ils pourraient désirer sur les principes d'hygiène moderne en matière d'habitation urbaine et rurale. Les renseignements disponibles qui résultent de ces études ont trait aux diverses phases du problème telles que matériaux et méthodes de construction, chauffage, ventilation et hygiène du bâtiment.

Education physique

La deuxième Commission a constaté qu'un rapport était actuellement en voie de préparation par l'Organisation d'hygiène sur le sujet de l'éducation physique. Il a été proposé que l'étude fût étendue à la question de l'utilisation rationnelle des loisirs dans le but du développement judicieux de la santé et de l'esprit. On a estimé qu'il y aurait lieu de s'assurer de la collaboration du Bureau international du Travail dans cette étude.

La Commission a pris note aussi des diverses conférences tenues sous l'égide ou avec la coopération de l'Organisation d'hygiène, ainsi que des conférences qui se réuniront au cours de l'année prochaine. Des résolutions ont été présentées à l'Assemblée au sujet du logis et de l'hygiène urbaine et rurale.

Troisième Commission

(Réduction et limitation des armements)

La troisième Commission, qui n'avait pas été convoquée par l'Assemblée depuis 1931, a été constituée par la dix-septième Assemblée à la suite de l'initiative prise par la délégation française au sein de l'Assemblée, le 26 septembre, et, le jour suivant, au sein du Conseil, ainsi que par les délégations du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède qui ont demandé la convocation de la troisième Commission. L'Assemblée, accédant à leur demande, décida de constituer ladite Commission en vue de procéder à un examen général de la situation actuelle.

On se rappellera que la Conférence pour la réduction et la limitation des armements, convoquée en février 1932, et n'ayant pu réaliser son objectif, était restée inactive depuis le printemps de 1935. A partir de cette époque, la Conférence a suspendu ses travaux, bien que ses divers organes, Commission générale, Bureau, Comités et Sous-Comités, fussent prêts à fonctionner en tout temps. La course aux armements qui a suivi le temps d'arrêt pèse lourdement sur l'économie de maints pays, aussi, au cours du débat à la dix-septième Assemblée, plusieurs délégués ont-ils insisté vivement pour que des mesures fussent prises en vue de mettre en mouvement le mécanisme de la limitation et du contrôle.

La discussion au sein de la troisième Commission, discussion qui a porté en grande partie sur les dispositions de l'article 8 du Pacte, a nettement révélé que les membres de la Commission étaient d'avis que la question de la réduction et de la limitation des armements devait rester inscrite à l'ordre du jour de la Société des Nations et que celle-ci ne devait pas abandonner cette tâche quelles que soient les difficultés à surmonter.

L'Assemblée a renvoyé à la troisième Commission, pour examen, la partie du rapport du Secrétaire général traitant de la question des armements et les déclarations faites au cours de la discussion générale. En outre, certaines délégations ont attiré l'attention sur les observations relatives au désarmement contenues dans les réponses des gouvernements au sujet de la mise en œuvre du Pacte de la Société des Nations. Le rapport préliminaire de feu Arthur Henderson, président de la Conférence, a également servi de base de discussion.